



> Document de synthèse

de la troisième Charte du Parc 2012-2024



DOCUMENT N° 3

Juillet 2010

www.parc-ballons-vosges.fr



SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE :

Présentation du territoire, de ses enjeux et de son projet politique4

Présentation du territoire et des enjeux

- Les Hautes-Vosges..... 5
- Les vallées et piémonts5
- Le plateau des 1000 étangs5

Le projet politique porté par la troisième Charte du Parc.....6

Une gouvernance adaptée aux spécificités territoriales.....7

DEUXIÈME PARTIE :

Les quatre orientations de la Charte.....9

-ORIENTATION 1.....9

Conserver la richesse biologique et la diversité des paysages sur l'ensemble du territoire.

- ORIENTATION 2.....9

Généraliser des démarches globales d'aménagement économes de l'espace et des ressources.

-ORIENTATION 3.....11

Asseoir la valorisation économique sur les ressources locales et la demande de proximité.

- ORIENTATION 4.....12

Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire





La Charte du Parc qui s'applique sur 12 ans est un document stratégique d'orientations indiquant des sensibilités patrimoniales (naturelles, culturelles, paysagères) et des enjeux de développement durable à prendre en compte dans les projets et la gestion du territoire. Le label Parc Naturel Régional conféré par l'État implique un certain nombre d'obligations (application des lois sur la montagne, la publicité, la circulation dans les espaces naturels, l'urbanisme qui entraîne l'obligation de compatibilité des documents d'urbanisme avec la Charte) et d'objectifs nationaux ou internationaux à atteindre (diversité biologique, culturelle, qualité des paysages, information, climat...). Ces objectifs rejoignent les missions dévolues aux Parcs naturels régionaux par la loi : protéger les patrimoines, contribuer à l'aménagement du territoire, favoriser le développement économique, social et culturel, assurer l'accueil, l'éducation et l'information et réaliser des actions expérimentales ou exemplaires. La Charte a l'équivalence d'un **Agenda 21** (projet pour le XXI^e siècle) : elle aborde tous les thèmes du développement durable afin de permettre au territoire de vivre et se développer dans le respect de ses richesses et ressources naturelles et culturelles. Elle s'appuie sur la concertation avec les acteurs du territoire et une démarche de progrès vers le développement durable, une « méthode Parc » qui rejoint en cela celle des Agenda 21. La **Charte** est déclinée en **Orientations** ou grands objectifs à atteindre dans 12 ans et en **Mesures** ou la manière d'atteindre les objectifs. La Charte est un projet de territoire qui engage tous ses signataires, dans le respect des compétences de chacun : leur rôle et leurs engagements sont précisés pour chaque mesure. La Charte s'appuie sur un dispositif qui permet d'évaluer et de réorienter les interventions au fil du temps. Le **Plan du Parc**, qui se présente sous forme d'une carte au 1/100 000^e, accompagne le texte de la Charte et illustre sa stratégie.

PREMIÈRE PARTIE

Présentation du territoire et de ses enjeux

Les ambitions politiques pour le territoire se concrétisent pour chacun des trois secteurs, à travers des enjeux spécifiques et de grands objectifs à atteindre dans les douze ans.

> LES HAUTES-VOSGES

Cœur de nature et lieu de quiétude très fréquenté où il faut concilier l'accueil des visiteurs et la préservation des patrimoines.

Avec ses 116 communes, ses 200 000 hectares de forêts (les 2/3 du Parc), ses hautes chaumes (prairies d'altitudes), ce secteur abrite les milieux les plus sensibles, une faune et une flore remarquables (et souvent menacées), les paysages les plus époustouffants. Ce qui lui vaut d'accueillir des flux touristiques et de loisirs impressionnants. Été comme hiver, les Hautes-Vosges représentent un « espace de respiration » pour les habitants du Grand Est et des pays voisins.

L'enjeu majeur sur ce secteur est de pouvoir concilier la préservation des espaces (naturels, agricoles, boisés) et des paysages avec un accueil authentique de qualité et le maintien des activités humaines séculaires.

Le risque est que la sur-fréquentation, notamment motorisée, nuise à terme à l'image de nature et de quiétude des Hautes-Vosges et qu'une offre touristique banalisée nuise à son attractivité.

• Les principaux objectifs à 12 ans :

- la conservation des milieux les plus remarquables est assurée de même que celle des espèces emblématiques vivant en symbiose avec ces milieux
- un projet d'accueil global sur les Hautes-Vosges a été conçu et mis en place avec les acteurs socio-professionnels. Afin de repenser durablement l'avenir économique des hauts, les principales stations de ski, réaménagées dans l'esprit du développement durable, sont des pôles d'accueil conviviaux.
- la route des crêtes n'est plus un simple axe routier mais un site patrimonial de découverte des paysages, des richesses naturelles, culturelles et gastronomiques des Hautes-Vosges. On la parcourt en toute tranquillité.

> LES VALLÉES ET PIÉMONT

Où la vitalité et l'identité du territoire sont en jeu, tant du point de vue économique que du cadre de vie.

« Vivre à la campagne mais à une distance raisonnable de la ville ». Cette nouvelle attractivité positive se transforme en menace pour le territoire. Car l'étalement urbain qu'il génère banalise les paysages, menace les terres agricoles, fragmente les corridors écologiques.

L'enjeu majeur est de favoriser la vitalité des communes, de veiller à préserver leur identité architecturale et paysagère tout en maîtrisant l'urbanisation dans une logique d'économie d'espace.

Les produits et savoir-faire locaux restent au cœur du projet de développement durable du territoire pour permettre aux habitants de

continuer à « vivre et travailler ici ».

• Les principaux objectifs à 12 ans :

- le développement urbain des communes se fait de manière prépondérante sur les espaces déjà artificialisés, en épargnant au maximum les terres agricoles, les espaces naturels et en valorisant les paysages. Les constructions et les aménagements révèlent les caractères et les savoir-faire.
- les corridors écologiques et zones humides sont maintenus et les paysages sont restés ouverts et diversifiés.
- des filières agricoles locales de transformation ont été créées pour maintenir le tissu agricole et les espaces ouverts.
- la ressource forestière du Parc est mieux valorisée localement et créatrice d'emplois, en veillant à l'équilibre de la ressource.
- pour contribuer à relocaliser l'économie, des démarches collectives de vente en « circuit court » ont été mises en place à l'échelle intercommunale.
- tous les secteurs qui offraient un potentiel touristique accueillent les visiteurs selon les principes du tourisme durable.

> LE PLATEAU DES 1000 ÉTANGS

Où la question du développement durable se pose dans un environnement exceptionnel, encore intact mais fragile

Zone naturelle humide d'intérêt européen, site exceptionnel au cœur des Vosges Saônoises situé au sud du Parc, le plateau des 1000 étangs est riche de traditions, de nature et d'authenticité. Mais ces richesses naturelles exceptionnelles se conjuguent avec un déclin industriel qui dévitalise les villages et fragilise les agriculteurs. L'enjeu majeur sur ce secteur est d'inventer ensemble un projet global de développement durable associant les habitants et fondé sur la qualité patrimoniale exceptionnelle de ce territoire.

• Les principaux objectifs à 12 ans :

- les spécificités paysagères des 1000 Étangs ont été préservées de la banalisation.
- les acteurs locaux se sont fédérés autour d'un projet de « tourisme durable » qui s'appuie sur une offre d'hébergement en harmonie avec les milieux naturels et les paysages.
- des projets collectifs de transformation agricole permettent de valoriser les produits locaux et de pérenniser les exploitations agricoles.
- la ressource forestière est mieux mobilisée et gérée de manière durable.

PREMIÈRE PARTIE

Le projet politique porté par la 3^{ème} Charte

*Un territoire en équilibre
avec une économie
re-localisée au service d'hommes
ré-enracinés*

> L'équilibre Homme-Nature

Trouver cet équilibre nécessite de valoriser et préserver les ressources locales, de ne plus gaspiller l'espace, de valoriser les ressources énergétiques locales (bois, hydroélectricité, géothermie, vent...), de préserver les spécificités des villages et, en particulier, du patrimoine architectural, enfin, de veiller à la qualité des paysages et donc de maintenir une activité agricole forte.

> Une économie re-localisée

L'ambition est de tendre vers une plus grande autonomie du territoire : énergétique, fourragère pour les agriculteurs de montagne ou encore alimentaire en cherchant à valoriser au mieux les ressources locales en les transformant sur place. Le Parc pourra transférer ses initiatives réussies vers les villes-portes.

> Des habitants enracinés dans leur territoire et solidaires

Dans le Parc naturel régional, un urbanisme de qualité permettant la convivialité, un environnement préservé, des spécificités retrouvées, sont les meilleurs atouts pour maintenir la vitalité des communes, pour que les entreprises aient envie de s'y installer et que les habitants soient fiers de leur territoire.



PREMIÈRE PARTIE

Une gouvernance adaptée aux spécificités territoriales

Afin de démultiplier l'efficacité de la mise en oeuvre de ce projet, sont proposés des engagements et des modes de gouvernance adaptés pour les trois secteurs du territoire.

> Le rôle du Syndicat mixte du Parc

Le rôle du Syndicat mixte est de faciliter la mise en œuvre de la Charte et la coordination des politiques publiques sur le territoire en appliquant la « méthode Parc » :

- Il ne se substitue pas aux collectivités, la mise en œuvre de la Charte relevant de la responsabilité de chacun des signataires conformément à ses propres compétences et engagements,
- Il donne les clés de compréhension des enjeux pour agir et non réglementer ou interdire. Son rôle est de convaincre et non de contraindre,
- Il rappelle aux signataires et à l'État leurs engagements pour la mise en œuvre de la charte, et de veiller à la cohérence des politiques publiques sur le territoire.

Aussi s'attache-t-il, à travers sa méthode d'intervention, à :

- Veiller au partenariat et à la **concertation, à l'écoute et au respect**, entre et avec l'ensemble des acteurs du territoire, pour mettre en œuvre la charte selon un principe de responsabilités partagées (démarches d'animation et de concertation, travail en réseaux thématiques ou territoriaux),
- Être **force de proposition** pour toujours équilibrer environnement et développement, dans une logique « gagnant-gagnant » et en tenant compte des enjeux spécifiques de chacun des secteurs du Parc et notamment du cœur du Parc,
- Jouer un **rôle de veille**, de conseil voire d'alerte pour maintenir les qualités des patrimoines qui justifient l'attribution du label Parc naturel régional et faire partager l'évaluation de la mise en œuvre de la charte et celle du territoire (travaux de recherche et inventaires, réalisation de guides ou de schémas, émission d'avis ou de recommandations),
- Être en capacité d'**innovation** permanente pour identifier et expérimenter localement de nouvelles solutions qu'il aide ensuite à transférer sur l'ensemble du territoire (réalisation ou accompagnement méthodologique de projets pilotes, portage direct de projets transversaux ou interrégionaux),
- Valoriser en permanence le territoire Parc, ses richesses patrimoniales et ses savoir-faire en matière de développement durable pour ses visiteurs et ses habitants (promotion, communication, manifestations).

> Une gouvernance adaptée aux trois secteurs du Parc

> Hautes-Vosges : fédérer les acteurs autour du projet "Cœur de Parc"

- Une instance privilégiée de dialogue, d'échange et de propositions est créée qui se réunit régulièrement (conférence des Hautes-Vosges). Elle est composée de socioprofessionnels de la montagne, associations et représentants des collectivités.
- Les Régions, les Départements, les Communes et leurs groupements, en lien avec le Syndicat mixte du Parc, se coordonnent à l'échelle du Massif des Vosges pour engager des politiques et actions globales à l'échelle de ce territoire, non exclusives des projets individuels portés par les professionnels de la montagne, dans le respect de la Charte.

> Plateau des 1000 Etangs : veiller à la coordination des acteurs et des politiques publiques

Le Syndicat mixte du Parc et le Pays des Vosges Saônoises renouvellent leur convention de partenariat pour la mise en œuvre coordonnée du projet de territoire. Le Syndicat mixte du Parc est chef de file en matière d'environnement, d'aménagement et de gestion de l'espace et force de proposition en terme de projets innovants (hébergements touristiques, démarche culturelle...). Le Pays est chef de file pour le développement économique et les services.

Par ailleurs, les partenariats entre intercommunalités sont renforcés et une dynamique territoriale est créée par un mode d'animation favorisant les échanges au sein de la population et avec les acteurs institutionnels.

> Vallées et piémonts : favoriser la cohérence et la complémentarité des projets de territoire et renforcer les liens entre montagne et plaine

La démarche de progrès de la Charte, qui sollicite la reconnaissance de l'État comme « Agenda 21 », se décline à l'échelle intercommunale. Les Communautés de communes qui disposent de projets transversaux (plans de paysage, pays d'art et d'histoire...) se dotent progressivement de projets territoriaux de développement durable labellisés "Agenda 21"; les Syndicats de pays élaborent des plans climats et les Syndicats mixtes se dotent de SCOT. Le progrès du territoire en matière de développement durable est renforcé par l'engagement d'actions innovantes à l'échelle des intercommunalités, confirmant ainsi la vocation du Parc, laboratoire d'expérimentation pour l'avenir.

PREMIÈRE PARTIE

Une gouvernance adaptée aux spécificités territoriales

- les intercommunalités volontaires sont accompagnées dans la mise en oeuvre de projets innovants qui répondent à une problématique majeure de la charte et dont la résolution sert de référence au reste du Parc et à l'extérieur.

- un appel à propositions permet d'identifier plusieurs intercommunalités volontaires pour solliciter le Syndicat mixte du Parc dans l'accompagnement de leurs projets et échanger ensemble sur des méthodes de résolution des problèmes posés. Le Syndicat mixte assure le transfert collectif de ces expériences.

Le projet éducatif fédérateur et l'appel à projets « Suivez l'artiste » s'y adossent.

La coordination des politiques territoriales locales et leur cohérence avec la Charte sont assurées à travers un réseau technique, le cas échéant politique, des intercommunalités, Pays, agglomérations, villes-portes et le Syndicat mixte du Parc. Celui-ci propose, de manière souple, légère et pragmatique, des lieux et outils d'échanges, de concertation, de transfert d'expériences, de veille et d'évaluation partagées. Ce dispositif est lié aux programmes à trois ans du Syndicat mixte du Parc et pourra faire l'objet de conventions avec les intercommunalités.



DEUXIÈME PARTIE

Les quatre orientations de la Charte

Sur la base des spécificités du territoire, de ses enjeux et de son projet politique, quatre orientations ont été arrêtées.



ORIENTATION 1 :

Conserver la richesse biologique et la diversité des paysages sur l'ensemble du territoire

> *Mesure 1 : Agir pour la biodiversité et favoriser les continuités écologiques*

> *Mesure 2 : Protéger et gérer les paysages pour les maintenir ouverts et diversifiés*

Au sein du Parc, certains milieux jouent un rôle important dans l'écosystème et le paysage : les prairies naturelles, la forêt, les rivières, les zones humides. Trois types d'espèces ont été identifiées en priorité : les grands ongulés, le Lynx, le Grand Tétrás.

Patrimoines naturels de grandes valeurs, les paysages forgent l'identité des Ballons des Vosges. Plusieurs structures paysagères sont identifiées dans le projet de territoire : les Hautes-Vosges, le Plateau des 1000 étangs, les Vallées et le Piémont viticole alsacien. L'objectif est de maintenir des paysages ouverts (lutte contre l'enfrichement lié à l'évolution de l'activité agricole) et diversifiés et de conserver la biodiversité. Les enjeux paysagers et la continuité écologique sont à prendre en compte à différentes échelles :

- Supra-régionale (continuum forestier européen, stratégie nationale pour la biodiversité, plan interrégional pour les forêts de haute valeur écologique et le Tétrás, mise en œuvre de la convention européenne du paysage),
- Régionales (trames verte et bleue, réserves naturelles régionales, plans de paysages),
- Départementales (politique Espaces Naturels Sensibles, plans de paysages, Gerplan) et communales (coupures vertes).

> **Mesure 1 : agir pour la biodiversité spécifique au territoire**

Le territoire des Ballons des Vosges accueille une biodiversité remarquable avec des habitats emblématiques : hautes chaumes, tourbières, collines calcaires, zones humides, dont certains ont un intérêt européen.

L'ensemble des acteurs du Parc doit tendre à maintenir, voire restaurer, dans certains cas, ce patrimoine faunistique et floristique fragile. Pour que ces milieux riches ne restent pas isolés, il convient de préserver ou d'aménager des corridors écologiques qui les relient et partout sur le territoire, de veiller à laisser de l'espace pour la biodiversité ordinaire.

Les sous-mesures opérationnelles :

- Contribuer à la mise en place des Trames Verte et Bleue
- Gérer de manière exemplaire et développer une coordination entre gestionnaires des espaces protégés

> **Mesure 2 : protéger et gérer les paysages pour les maintenir ouverts et diversifiés**

La diversité et la beauté des paysages forgent l'identité des Ballons des Vosges. Pour que les visiteurs et les habitants continuent de profiter de ce cadre authentique, il faut maintenir ouverts des espaces (hautes chaumes, fonds de vallées...) et mettre en valeur les spécificités des bourgs et villages. L'image « Ballons des Vosges » doit pouvoir s'apprécier tout au long des itinéraires qui sillonnent le territoire.

Les sous-mesures opérationnelles :

- Harmoniser les politiques de gestion des paysages
- Contribuer au maintien des paysages ouverts et diversifiés
- Améliorer l'image du territoire labellisé Parc

ORIENTATION 2 :

Généraliser des démarches globales d'aménagement économes de l'espace et des ressources

> *Mesure 1 : Favoriser la vitalité et économiser l'espace par un urbanisme durable*

> *Mesure 2 : Économiser l'énergie et développer les énergies renouvelables*

> *Mesure 3 : Organiser les mobilités pour s'adapter au changement climatique*

La plupart des vallées et piémonts sont gagnées par la périurbanisation entraînant la banalisation des paysages et l'artificialisation des espaces naturels. La consommation importante de l'espace menace le maintien des terres agricoles en fond de vallée et des continuités écologiques et augmente la facture énergétique, tant au niveau des ménages que des collectivités, également confrontées à des coûts de voirie, de réseaux. Elle impacte également les exploitations agricoles et la biodiversité.

Le diagnostic 2007 du Parc souligne la nécessité d'agir prioritairement sur le bâtiment et les transports. Aujourd'hui, le territoire du Parc est à 20 % autonome en énergie, grâce notamment au bois. On constate toutefois toujours plus de pressions sur les usages du bois, avec un risque de déséquilibre de la filière.

Par ailleurs, des contradictions se révèlent entre enjeux du développement durable (entre énergies renouvelables et paysages ou biodiversité).

DEUXIÈME PARTIE

Les quatre orientations de la Charte

*Sur la base des
spécificités du territoire,
de ses enjeux et
de son projet politique,
quatre orientations
ont été arrêtées.*



S'agissant des transports, le Parc est entouré de grands axes de circulation irrigant ses façades rhénane et lorraine et sillonné par un réseau dense de voies routières et ferroviaires. Les cols donnent accès à la Route des crêtes en plusieurs endroits. Le franchissement du Massif par les cols, malgré la réouverture du tunnel de Sainte-Marie-aux-Mines, continue de générer des nuisances (trafic interrégional et international).

Les voies ferrées et autres transports en commun se développent mais ne sont aujourd'hui pas ou peu perçus comme concurrentiels face aux déplacements motorisés individuels (domicile travail et loisirs).

> **Mesure 1 : favoriser la vitalité et économiser l'espace par un urbanisme durable**

Compte tenu des enjeux d'économie d'espace, de lutte contre l'étalement urbain et de préservation des terres agricoles et des coupures vertes identifiées, il s'agit d'adopter une démarche d'urbanisme durable pour l'ensemble du territoire. L'objectif n'est pas de fixer des prescriptions quantitatives et uniformes de limitation. En revanche, cette démarche s'appuie sur une série de principes qui seront déclinés de manière complémentaire à l'échelle du plan du Parc, des SCOT et des PLU. L'objectif étant de disposer à l'issue de la charte de documents d'urbanisme sur l'ensemble du territoire. Ces principes relèvent d'une démarche globale à mettre en œuvre. Ils ont pour vocation d'amener les communes ou leur groupement vers une organisation maîtrisée de leur territoire, présente et à venir, en tenant compte de leurs enjeux, leurs besoins et leurs spécificités. Ces principes consistent à économiser les ressources du territoire, s'appuyer sur l'identité propre aux villes et aux villages et utiliser les caractères des territoires pour concevoir des projets d'urbanisme, favoriser la convivialité et la vitalité et enfin mesurer la viabilité des projets dans le temps.

Les sous-mesures opérationnelles :

- Veiller à ce que les documents d'urbanisme répondent aux enjeux de la Charte
- Rendre opérationnelle la démarche d'urbanisme durable
- Garder une longueur d'avance en matière d'urbanisme durable

> **Mesure 2 : Économiser l'énergie et développer les énergies renouvelables**

Il s'agit d'une part de donner la priorité aux économies d'énergies. Ce qui consiste à favoriser le scénario négawatt permettant d'atteindre une autonomie énergétique de 70 % en réduisant d'un tiers la consommation d'énergies fossiles (fioul et gaz) et celle des gaz à effet de serre de 75 % d'ici 2050. Il s'agit également de développer certaines énergies renouvelables en ayant identifié les potentialités à long terme du territoire, et en trouvant un juste équilibre s'agissant de l'usage des sols (« bouquet énergétique disponible»). Pour atteindre ces objectifs, la coordination et l'accompagnement des interventions publiques et privées en faveur de l'énergie et de la lutte contre le changement climatique sera privilégiée.

Les sous-mesures opérationnelles :

- Économiser l'énergie dans les bâtiments
- Développer les énergies renouvelables
- Mettre en cohérence et généraliser les actions territoriales en faveur du climat

> **Mesure 3 : organiser les mobilités pour s'adapter au changement climatique**

L'objectif est de préserver la quiétude tout en permettant le développement économique local. Il s'agira donc d'une part d'évaluer et d'anticiper les conséquences environnementales des choix d'aménagement à moyen et long terme, en particulier du coût de l'énergie sur la mobilité des personnes et d'autre part d'articuler, d'optimiser et de renforcer les transports collectifs (domicile travail et loisirs tourisme) en coordonnant les politiques publiques et en partenariat avec les entreprises.

Les sous-mesures opérationnelles :

- Organiser les principaux flux routiers à l'échelle du Parc
- Renforcer et améliorer l'offre de transports collectifs
- Agir pour la qualité des aménagements des voies et de la gestion des infrastructures

ORIENTATION 3 :

Asseoir la valorisation économique sur les ressources locales et la demande de proximité

- > *Mesure 1 : Encourager la qualité environnementale des entreprises par des démarches collectives*
- > *Mesure 2 : Dynamiser les filières locales en valorisant durablement les ressources naturelles du Parc*
- > *Mesure 3 : Mieux accueillir les visiteurs du territoire et promouvoir une image « Ballons des Vosges »*

Le territoire du Parc possède de réels atouts touristiques comme en atteste la notoriété du Ballon d'Alsace, du Hohneck, de la Route des crêtes, de la Schlucht, autant de « passages obligés » qui concentrent la majorité des fréquentations, ce qui pose la question de leur préservation.

Avec ses vastes espaces, le massif des Vosges est propice aux sports et loisirs de nature, encadrés ou non, dont le développement en toutes saisons justifie une meilleure organisation. L'objectif est d'éviter une pression accrue sur les milieux et les paysages et des aménagements dont la rentabilité peut être aléatoire en raison des effets de mode ou de la concurrence entre sites.

Le Parc est aussi le cadre de nombreuses activités industrielles artisanales, agricoles, sylvicoles, de services, qui assurent sa vitalité économique mais qui ont dû faire face à des mutations importantes au cours des dernières années. Ainsi, l'emploi tend à se délocaliser et se concentre dans et autour des villes aux portes du Parc, accentuant les disparités de développement entre les versants selon leur position par rapport aux bassins d'activités. La stratégie mise en oeuvre consiste d'une part à valoriser les grandes filières plus spécifiques au territoire fondées sur des savoir faire locaux et d'autre part à encourager le développement des circuits courts en soutenant les démarches collectives d'entreprises par filières ou inter filières. La mise en réseau et la coordination des acteurs sera favorisée afin de veiller à la complémentarité des politiques publiques tout en renforçant l'utilisation de l'image Parc.

> **Mesure 1 : Encourager la qualité environnementale, d'amont en aval, par des démarches collectives**

Cet objectif se traduit par le développement d'initiatives de type réseau "développement durable des entrepreneurs" instauré par les Chambres consulaires, syndicats professionnels, associations d'entrepreneurs. Il s'agira également d'inciter le management environnemental des entreprises ainsi que le renforcement de l'appropriation de l'image Parc par celles-ci.

> **Mesure 2 : Dynamiser les filières locales en valorisant durablement les ressources naturelles**

Le territoire dispose de nombreux savoir faire spécifiques (agriculture, viticulture, forêt/bois, construction...). Afin de maintenir sur place l'activité économique (agriculture, forêt, bâtiment...) et afin de répondre à la demande croissante de proximité, il faut favoriser la transformation sur place des ressources locales et organiser l'offre au travers de filières à consolider ou à créer.

Les sous-mesures opérationnelles :

- Soutenir une agriculture locale de qualité
- Soutenir une sylviculture proche de la nature et valorisant localement les bois
- Accompagner le développement d'une filière éco-construction

> **Mesure 3 : Mieux accueillir les visiteurs du territoire et promouvoir une image « Ballons des Vosges »**

Faire du Parc une destination de tourisme et de loisirs durables suppose de maîtriser la pression sur les milieux naturels et les paysages et de veiller à ce que les aménagements n'altèrent pas la spécificité des patrimoines qui fondent l'attractivité des sites dans un contexte de concurrence accrue. La stratégie est fondée sur la valorisation spécifique de ces patrimoines, conformément à l'ambiance attendue par les visiteurs qui viennent rechercher ce qu'ils ne trouvent pas ailleurs. Une attention particulière reste portée aux Hautes-Vosges, où l'objectif est de continuer à concilier l'accueil des publics et la préservation des milieux.

Il s'agit donc d'une part, d'identifier une stratégie d'organisation des fréquentations et d'accueil à l'échelle du Parc qui s'appuie sur les politiques de l'État et des collectivités territoriales, de veiller ainsi à la complémentarité des politiques mises en oeuvre à l'échelle interdépartementale et enfin d'organiser les activités de sport et loisirs motorisés, en particulier sur les Hautes-Vosges, compte tenu des dispositions légales spécifiques dans les Parcs naturels régionaux. Enfin, une démarche de progrès inspirée des principes de la « charte européenne du tourisme durable » pour améliorer la qualité de l'offre dans le territoire et faire du label Parc une réelle valeur ajoutée pour le tourisme local sera mise en oeuvre.

Les sous-mesures opérationnelles :

- Organiser les fréquentations et l'accueil
- Organiser les activités de sports et de loisirs dans les espaces naturels

DEUXIÈME PARTIE

Les quatre orientations de la Charte

ORIENTATION 4 : Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire

- > *Mesure 1 : Améliorer et mutualiser la connaissance des patrimoines et des enjeux du territoire*
- > *Mesure 2 : Informer, sensibiliser et éduquer pour faire évoluer les comportements*
- > *Mesure 3 : Renforcer les échanges, l'ouverture aux autres et contribuer à la diversité culturelle*
- > *Mesure 4 : Communiquer pour mieux faire connaître le Parc*

Au cours des dernières années, le territoire du Parc est le cadre d'évolutions démographiques, sociales et institutionnelles importantes :

- accentuation des différences culturelles entre anciens et nouveaux habitants des villages, phénomènes de conflits d'intérêts,
- fort mouvement associatif (un millier d'associations ayant un objet en lien avec les thématiques du Parc recensé en 2007) ;

Aussi, pour renforcer le **sentiment d'appropriation** de ce territoire labellisé, autour d'intérêts communs, est-il nécessaire :

- d'inciter à mieux le connaître en utilisant des stratégies adaptées à chacune des catégories de publics,
- de contribuer à modifier les comportements dans une démarche éco-responsable,
- de favoriser les échanges, la solidarité et les relations sociales,
- de développer la dimension collective, partagée et complémentaire des stratégies mises en oeuvre sur le territoire tant par les acteurs institutionnels que par les habitants.

Il s'agira donc d'approfondir et diffuser la connaissance partagée des patrimoines et des enjeux du territoire avec des outils adaptés à chacun pour faciliter et éclairer la prise de décision, de favoriser la diversité culturelle et renforcer les liens entre les habitants.

> **Mesure 1 : Améliorer et mutualiser la connaissance des patrimoines**

Le partage de la connaissance est essentiel pour faciliter et éclairer la prise de décision par les acteurs du Parc.

À cette fin, il s'agit de recenser, mettre à jour, approfondir et mutualiser les sources d'information intéressant le territoire Parc (inventaires, enquêtes, études, etc.) ; d'engager de nouvelles recherches-actions

le cas échéant. Il s'agit également d'être en veille permanente sur les problèmes rencontrés dans le territoire, mais aussi sur les expériences intéressantes à reproduire ou adapter dans et à l'extérieur du territoire de développer une vision prospective pour anticiper les enjeux de demain et être en capacité de débattre ensemble des futurs possibles.

> **Mesure 2 : sensibiliser, éduquer pour faire évoluer les comportements**

La mission de sensibilisation du Parc vise quatre types de publics : les acteurs institutionnels (décideurs et gestionnaires), les jeunes, citoyens de demain, les habitants et visiteurs.

Pour chaque catégorie, des outils et des modes d'intervention spécifiques sont proposés.

Ses mesures opérationnelles :

- Donner aux décideurs et gestionnaires les clefs pour agir,
- Renforcer l'éducation et la responsabilité des jeunes générations,
- Sensibiliser les habitants et visiteurs du Parc,
- Inscrire le Syndicat mixte du Parc dans une démarche d'éco-responsabilité.

> **Mesure 3 : renforcer les échanges, l'ouverture aux autres et contribuer à la diversité culturelle**

Le territoire du Parc est riche de patrimoines mais aussi de vie associative et culturelle, riche surtout de 256 000 habitants.

Pour maintenir des liens forts entre les habitants et garder la richesse que constitue l'ouverture vers les autres, il est nécessaire :

- d'encourager les projets solidaires, les actions participatives avec les habitants et des moments de convivialité privilégiés
- de favoriser la diversité et le renouvellement culturel en valorisant le patrimoine culturel immatériel et la création artistique qui offrent d'autres manières d'appréhender la relation entre les hommes et leur environnement
- de favoriser les échanges d'expériences au-delà des frontières, qu'elles soient celles de la vallée, de la région ou du Rhin.

DEUXIÈME PARTIE

Les quatre orientations de la Charte

> Mesure 4 : communiquer pour mieux faire connaître le Parc

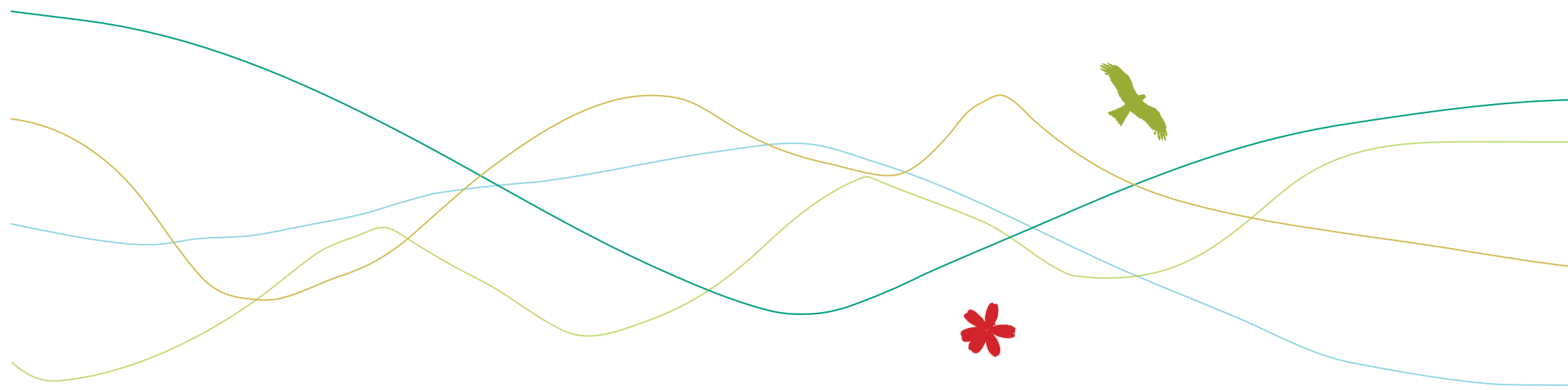
La réussite du projet de territoire que propose la Charte repose en grande partie, sur une participation active des acteurs du sud du Massif des Vosges. Pour ce faire, le Syndicat mixte du Parc s'engage dans une stratégie renforcée de communication alliant information et sensibilisation dans l'objectif :

- d'améliorer la notoriété du Parc (compétences, territoire, enjeux)
- de favoriser les changements de comportement des acteurs du territoire.

Compte tenu de la taille de son territoire et de la variété des publics, sont développées les actions suivantes :

- Maintenir une présence physique dans les antennes décentralisées du Parc et démultiplier la présence du Parc sur le territoire.
- Utiliser les techniques d'information et de communication numériques.
- Poursuivre la politique éditoriale du Syndicat mixte
- Renforcer les moments d'échanges avec les partenaires institutionnels du Parc (journées de découverte et d'échanges et rencontres institutionnelles).
- Renforcer les actions avec la presse et les partenariats via les supports d'information des collectivités.
- Renforcer l'identification du territoire labellisé Parc par une signalétique aux entrées du territoire et sur les sites touristiques les plus fréquentés.





**Parc naturel régional
des Ballons des Vosges**

Maison du Parc - 1 cour de l'Abbaye - 68140 Munster
tél. 03 89 77 90 20 - fax 03 89 77 90 30

informations et accueil 03 89 77 90 34
secretariat@parc-ballons-vosges.fr
www.parc-ballons-vosges.fr